



RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

**FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE**

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2025

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
	1 Bilan de l'année écoulée	7
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année	7
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	9
IV.	COMPTES	13
	IVa Bilan	13
	IVb Compte d'exploitation	14
	IVc Annexe.....	16
	IVd Fiche technique de l'immeuble	46
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION.....	48
VI.	INFORMATIONS DIVERSES.....	52

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires,

La performance de 2025 s'est construite en dépit des tensions géopolitiques croissantes et de la multiplication des conflits.

Après un premier trimestre très incertain pour les marchés et un plus bas atteint le 8 avril dernier, soit quelques jours seulement après les annonces relatives à un accroissement massif des droits de douane américains appliqués aux partenaires commerciaux du pays, les marchés d'actions ont entamé une progression continue et régulière jusqu'à la fin de l'année. Les grands indices régionaux, des pays développés (Europe, Amérique du Nord, Bassin Pacifique) comme des pays émergents (tirés par la Chine, qui est parvenue à surprendre le consensus), affichent des performances relativement homogènes et globalement très satisfaisantes.

Ainsi, les trois segments de la CPIC ont vu leur performance augmenter en 2025. Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont bénéficié d'une hausse de 5.36 %, et 2.44 %, respectivement. Le segment conservateur en euros, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a continué de jouer son rôle de préservation du capital en 2025, avec une performance en hausse de 2.60 %.

Ces résultats confortent le Conseil de Fondation dans la pertinence de l'approche adoptée par la CPIC. Les bénéficiaires profitent de la gestion prudente, équilibrée et diversifiée de leurs avoirs. En dépit d'années difficiles, les avoirs des bénéficiaires ont ainsi progressé sur le long terme.

Voir la performance des parts sur le site Internet :

*<https://www.cpic.ch/gestion-financiere/performance-part-a/>
<https://www.cpic.ch/gestion-financiere/performance-part-b/>
<https://www.cpic.ch/gestion-financiere/performance-part-c/>*

Le portefeuille A est régulièrement comparé à un groupe de 50 fonds analogues diversifiés de taille significative (comportant entre 25 % et 35 % d'actions): sur la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025, il figure en 5^e position du classement comparatif en termes de performance nette avec une perte maximum sensiblement inférieure à celle du 1^{er} fonds du panel.

**Indicateur de performance d'un portefeuille qui prend en compte le risque*

Voir le comparatif de performance du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025 sur le site Internet:

https://www.cpic.ch/storage/CPIC_Peer_Group_5-ans-fin-2025_FR.pdf

La CPIC poursuit ses objectifs de rendement en appliquant des critères ESG dans la gestion des placements notamment via sa Charte Environnement Social Gouvernance (ESG) dont certains objectifs ont été renforcés. En effet, suite à la demande des assemblées générales de 2024 et 2025, il sera désormais investi de préférence, pour les placements en or, dans de l'or labellisé traçable (issu de mines industrielles où la chaîne d'approvisionnement est transparente et vérifiable) ou de l'or artisanal éthique (issu de mines certifiées où les mineurs bénéficient de meilleures conditions de travail et d'une prime de commerce équitable). Par ailleurs, il ne sera plus investi en direct dans l'armement conventionnel dès lors qu'il représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'une entreprise (précédemment seul l'armement controversé était exclu). Il est rendu compte de cela dans le rapport de durabilité concernant le portefeuille A, figurant dans le rapport administratif annuel, présenté en Assemblée Générale.

Au cours de l'année 2025, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour l'encourager à se constituer une prévoyance professionnelle en vue de la retraite et à rejoindre la CPIC. Grâce aux démarches effectuées par la CPIC, des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC continuent de se réaliser.

Le Conseil de Fondation a également tenu de nombreuses réunions afin de simplifier d'améliorer la structure d'investissement de la CPIC pour tous les bénéficiaires. Les changements seront mis en place dès le 1^{er} juillet 2026: ils consisteront au regroupement des investissements en deux segments, croissance et conservateur, qui seront gérés en euros et également couverts en francs suisses. Cela créera une plus forte diversification et donc encore

plus d'efficacité dans la gestion du segment croissance et la stratégie de placement « conservateur » sera ainsi désormais également disponible tant en euros qu'en francs suisses.

Le Conseil de Fondation souhaite rappeler l'importance d'une épargne régulière constituée en vue de la retraite, résultant tant des contributions des Institutions et Organisations internationales que des versements personnels. L'exemple montre que l'épargne régulière est récompensée à terme, d'où l'importance de cotiser dès les premières années d'activité.

Voir un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle sur le site Internet :

<https://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Il est aussi possible de faire une projection d'épargne individuelle en utilisant le calculateur d'épargne mis à disposition sur le site Internet :

<http://cpic.gsinform.ch/cpicform?page=calcul&langue=fr>

Vous pouvez consulter la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels sur le site Internet :

<https://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

ou <https://www.cpic.ch/operations/coordonnees-bancaires-2/>

Il est aussi rappelé que :

- L'adhésion à la CPIC est maintenue quand bien même les bénéficiaires ne contribuent pas annuellement. Les bénéficiaires peuvent, par ailleurs, en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 46'000.- ou EUR 46'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite.*
- Les relevés bancaires trimestriels individuels incluent, en 2^e page, un graphique de la performance du compte individuel sur les 10 dernières années.*

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement la Directrice, Mme Jacqueline Vicario-Locci ainsi que les membres du secrétariat de la CPIC, Mmes Daniela Zraggen (retraîtée depuis octobre 2025), Margarita Sanchez Moery et Miah Naznin, pour leur engagement et soutien actif ainsi que pour leur précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 24 Février 2026

*Olivier BLUCHE
Président du Conseil de Fondation*

II RAPPORT D'ACTIVITE

1 Bilan de l'année écoulée

Le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises in corpore. Outre ces deux séances, les membres du Comité de placement ainsi que le Présidence se sont réunis à diverses reprises, tant par vidéoconférence qu'en présentiel, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 31 décembre 2024, la Caisse comptait 2'211 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 101 adhésions et 106 sorties, à savoir 2 décès, 4 exclusions prononcées par l'AG de 2025, 6 transferts de droits à pension, 77 sorties pour raison d'âge (dont 37 à 70 ans), 4 démissions avant âge terme, 13 rentes de retraite (dont 1 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2025, elle comptait 2'206 membres.

À la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2025, le total de la fortune au bilan s'élevait à EUR 312'916'300.85. Le capital de prévoyance des bénéficiaires actifs s'élevait à la même date à EUR 312'032'604.40.

Les **dépenses totales** de la CPIC se sont élevées à EUR 2'190'489.97 pour l'exercice 2025, soit l'équivalent de **0.702%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées en 2025 à EUR 909'596.77, soit l'équivalent de **0.292%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

Les **frais d'administration de la fortune** se sont élevés à un total de EUR 1'280'892.99, soit l'équivalent de **0.410%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

Ces frais d'administration de la fortune sont composés de commissions de gestion, de commissions négociées sur certains fonds, de droits de garde et frais divers et de frais TER.

La commission de gestion des deux banques mandatées par la CPIC s'est élevée à EUR 326'177.12 pour l'exercice 2025, soit l'équivalent de **0.104%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

La commission de gestion négociée à taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif s'est élevée à EUR 145'118.31 pour l'exercice 2025, soit **0.047%** du capital de prévoyance des bénéficiaires

actifs au 31 décembre 2025.

Les droits de garde et frais bancaires se sont élevés à EUR 196'710.77 pour l'exercice 2025, soit **0.063%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

Le montant total des frais de gestion de fortune indirects (frais TER) s'est élevé à EUR 612'886.79 pour l'exercice 2025, soit l'équivalent de **0.196%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31 décembre 2025.

Remarque

Le taux de **0.702%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais habituellement pratiqués par les institutions de prévoyance pour une institution de la taille de la CPIC.

La valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 293.48 à 309.21, soit une variation annuelle en EUR de +5.36%. La valeur du segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 168.14 à 172.52, soit une performance annuelle en EUR de +2.60%. La valeur du segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 124.35 à 127.39, soit une variation en CHF de +2.44 %.

La Caisse bénéficie de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Dossiers suivis tout au long de l'année

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches et discussions sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.
- Tenue de réunions en présentiel ou en webinaire de présentation de la CPIC adressées essentiellement aux interprètes n'ayant pas encore de prévoyance professionnelle; continuation du dialogue avec l'AIC afin de présenter la CPIC lors de réunions AIC.

- Amélioration continue de la présentation du site Internet.
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC : entre autres, envoi régulier d'une " brève " par messagerie électronique.
- Charte ESG : suite à la demande des assemblées générales de 2024 et 2025, il sera désormais investi de préférence, pour les placements en or, dans l'or labellisé, l'or traçable ou l'or artisanal éthique. Par ailleurs, il ne sera plus investi dans l'armement conventionnel dès lors qu'il représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'une entreprise.
- **Discussions sur la simplification et l'amélioration de la structure d'investissement dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2026 (voir circulaire du 15 avril 2026) :**
 - 1/ Regroupement des investissements en deux segments (plutôt que trois), croissance et conservateur, qui continuent d'être gérés en euros mais pour lesquels une part en francs suisses (couverte du risque de change) sera également disponible.
But : augmentation de la taille et de la diversification du segment croissance contribuant à une plus grande efficacité dans sa gestion.
 - 2/ Stratégie de placement conservateur, disponible tant en euros qu'en francs suisses, selon la demande de l'Assemblée générale de mai 2025 et le résultat du sondage d'intérêt soumis aux bénéficiaires en septembre 2025.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.

III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2025

Synthèse des performances 2025 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2025, la valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée d'EUR 293.48 à 309.21, soit une variation annuelle en EUR de +5.36 %. La valeur du segment B (segment conservateur en euros) est passée d'EUR 168.14 à 172.52, soit une performance annuelle en EUR de +2.60 %. La valeur du segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 124.35 à 127.39, soit une variation en CHF de +2.44 %.

Revue des marchés 2025

Après un premier trimestre très incertain pour les marchés et un plus bas atteint le 8 avril dernier, soit quelques jours seulement après les annonces relatives à un accroissement massif des droits de douane américains appliqués aux partenaires commerciaux du pays, les marchés d'actions ont entamé une progression continue et régulière jusqu'à la fin de l'année. Les grands indices régionaux, des pays développés comme des pays émergents affichent des performances relativement homogènes et globalement très satisfaisantes.

La performance de 2025 s'est construite en dépit des tensions géopolitiques croissantes et de la multiplication des conflits. Les inquiétudes générées par les annonces et les menaces de la Maison Blanche d'augmentation des droits de douane auront perduré tout au long de l'année; la dernière hausse des droits de douane d'une telle ampleur datant des années 1930 avait contribué à aggraver la récession économique consécutive à la Crise de 1929. À la différence de 1929, ces droits de douane n'ont toutefois pas été mis en oeuvre dans un contexte de forte récession, les perspectives de croissance des entreprises étant plutôt favorables, dopées par les promesses d'investissements colossaux – en infrastructures notamment – en lien avec le déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA) à grande échelle et les promesses de gains de productivité qui en découleront. Autre élément de soutien aux marchés, les hausses de droits de douane ont été principalement unilatérales, les États-Unis n'ayant globalement pas rencontré de riposte, évitant ainsi au monde les conséquences désastreuses d'une véritable guerre commerciale.

Au final, 2025 aura été une année de croissance modérée pour les États-Unis, les droits de douane pesant marginalement sur son économie, et plutôt positive pour la Chine et l'Europe. L'inflation, dans le sillage de cette activité ne présentant pas de signe de surchauffe, s'est elle-même repliée: s'installant en dessous de 3 % aux États-Unis, autour de 2 % en Europe et à 1 % en Chine. L'inflation de 2025 a donc été contenue, sans lien avec le «mur» d'inflation de 2022-2023 qui avait tant inquiété les banquiers centraux et les marchés financiers, permettant aux banques centrales du G10 de maintenir une posture accommodante. Croissance, inflation contrôlée et des taux qui reculent (ou se stabilisent), autant de facteurs positifs ayant permis aux actifs cycliques (actions et obligations d'entreprises) de s'inscrire en progression régulière.

Les pressions sur le multilatéralisme ont par ailleurs conduit les européens à mettre en oeuvre des plans d'investissement représentant près de 8 % du PIB de la zone. Simultanément, les États-Unis ont vu une progression dans les infrastructures de traitement des données sans précédent, de l'ordre de 20 %.

Seule ombre au tableau, l'extrême incertitude liée à la montée du risque géopolitique venant soutenir la progression des actifs de couverture contre ce type de risque: l'or et les métaux précieux.

Dans ce contexte globalement favorable, les actions mondiales ont progressé de 20 % (en dollar) et les actions émergentes ont également bénéficié de ce mouvement, en progressant de 28 %. Les actions européennes ont surperformé marginalement les actions américaines à 18 % contre 16 % pour le S&P 500, fait suffisamment rare pour être souligné. Côté obligataire, les résultats sont plus nuancés car si les actions ont connu un rallye plus homogène en 2025, le contexte n'a pas été favorable aux obligations. Les taux américains à 10 ans ont connu un recul marqué de quelque 40 points de base, essentiellement dû à un repli des taux réels. Il faut y lire l'impact des baisses de taux de la Fed ainsi que du travail accompli par le Trésor américain pour convaincre les marchés de la crédibilité de sa trajectoire budgétaire. En Europe, l'inverse s'est produit: les taux à 10 ans ont progressé de 49 points de base, essentiellement sous l'effet de la progression des taux réels (baisse de l'inflation et taux nominaux stables). Les plans d'investissement européens annoncés (notamment dans la défense) et les déficits budgétaires européens sont largement responsables de cet état de fait. Face à cette divergence de taux, l'euro s'est apprécié de 13 % sur l'année face au dollar. Les matières premières

ont été entraînées à la hausse par l'explosion des métaux précieux : le cours de l'or s'est envolé de 65 % sur l'année et celui de l'argent – composant essentiel du solaire, des véhicules électriques et de l'IA – de 150 %.

Perspectives 2025

La combinaison de ces différents facteurs place ainsi l'économie mondiale dans une phase de croissance décente à inflation contrôlée, parfois qualifiée de scénario « Boucle d'or » (« Goldilocks »), l'économie se trouvant précisément à la température appréciée des marchés. Face au consensus qui s'est formé sur les marchés financiers, que peut-on attendre pour 2026 ? Certes, cette situation de Goldilocks a conduit les marchés actions à atteindre des niveaux records, et ce renchérissement fait craindre un retournement. La situation fait naturellement penser à celle du début des années 2000 et l'ombre d'une bulle technologique – avec la très forte concentration des indices boursiers sur quelques valeurs, les « magnificent seven » (NVIDIA, Microsoft, Apple, Meta, etc.) pesant désormais près d'un quart de la capitalisation boursière de l'indice mondial – plane sur les marchés. Cependant, à la différence des années 2000, les grandes valeurs technologiques, génèrent pour l'essentiel en tous cas, des profits colossaux.

L'espoir d'une année positive reste donc permis : cette situation de croissance décente sur fond de désinflation demeure, et il faudra plusieurs trimestres de croissance forte pour ramener l'inflation comme sujet sur la scène de l'investissement. Dans ce contexte d'inflation contrôlée, la perspective de statu quo des banques centrales (voire qui procèdent à quelques baisses de taux supplémentaires) ne fait qu'alimenter davantage des perspectives positives pour 2026.

Trois menaces pourraient toutefois venir gripper cette croissance : une poursuite d'une période de taux réels positifs en Europe et aux États-Unis qui éroderait la croissance à moyen terme, les récentes tensions sur les marchés de la liquidité qui pourraient inquiéter les investisseurs et le risque que les profits des entreprises de l'IA s'avèrent plus faibles qu'escompté initialement. Le « de-rating » (retour des prix des actions vers leurs fondamentaux économiques) qui en résulterait serait à l'origine d'effets richesse négatifs profonds, notamment aux États-Unis, pesant tour à tour sur les perspectives de croissance et de profits au niveau mondial. Ces trois menaces paraissent encore lointaines : l'inflation semble refluer, l'économie mondiale semble s'accommoder pour le moment de taux réels positifs, et l'IA semble générer des effets d'entraînement plutôt que de freiner la croissance économique.

Avec le retour d'une situation économique plus équilibrée en termes de fondamentaux, nos gestionnaires semblent davantage s'attendre à une poursuite de l'homogénéisation des performances globalement, cette fois-ci notamment au profit des obligations, qu'à une année affichant des performances difficiles.

IV. COMPTES

IVa Bilan

	Annexe	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
<u>ACTIF</u>			
Placements		311'840'445.21	305'925'957.27
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	11'116'483.16	17'655'943.95
Créances	7.2	23'229.98	32'024.13
Obligations		103'240'360.68	108'884'246.67
Actions		92'155'659.15	84'975'140.91
Parts de fonds de placement		93'184'669.14	82'177'993.05
Immeuble	7.3	12'110'915.10	12'247'123.89
Produits dérivés	6.6	9'128.00	-46'515.33
Compte de régularisation actif	7.4	1'075'855.64	952'240.05
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		312'916'300.85	306'878'197.32

	Annexe	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
<u>PASSIF</u>			
Dettes	7.5	579'173.87	408'299.96
Compte de régularisation passif	7.6	164'710.60	148'985.06
Provisions non techniques		139'811.98	135'529.19
Provisions générales	7.7	139'811.98	135'529.19
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		312'032'604.40	306'185'383.11
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	312'032'604.40	306'185'383.11
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
Total du passif		312'916'300.85	306'878'197.32

IVb Compte d'exploitation

	Annexe	01.01-31.12.2025 EUR	01.01-31.12.2024 EUR
Cotisations et apports ordinaires et autres		12'707'652.34	12'492'258.50
Cotisations des salariés		3'913'094.94	3'899'700.41
Contributions de l'employeur		6'160'347.48	6'185'219.47
Cotisations supplémentaires des salariés		2'634'209.92	2'407'338.62
Prestations d'entrée		920'524.81	315'669.93
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension		920'524.81	315'669.93
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		13'628'177.15	12'807'928.43
Prestations réglementaires		-15'712'657.32	-15'809'849.73
Autres prestations réglementaires		-473'845.17	-361'757.97
Prestations en capital à la retraite		-15'162'994.61	-14'801'034.45
Prestations en capital au décès		-75'817.54	-647'057.31
Prestations de sortie		-7'348'182.29	-5'240'205.91
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension		-7'348'182.29	-5'240'205.91
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-23'060'839.61	-21'050'055.64
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-5'736'538.63	-11'369'097.32
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	9'448'828.38	8'259'212.95
Rémunération du capital-épargne	5.2	-15'185'367.01	-19'628'310.27
Variation des capitaux/provisions/réserves		-5'736'538.63	-11'369'097.32
Produits de prestations de réassurance		0.00	0.00
Prestations de réassurance		0.00	0.00
Charges de réassurance		-16'165.91	-17'085.73
Primes de réassurance		-16'165.91	-17'085.73
Résultat net de réassurance		-16'165.91	-17'085.73
Résultat net de l'activité de prévoyance		-15'185'367.00	-19'628'310.26

	Annexe	01.01-31.12.2025 EUR	01.01-31.12.2024 EUR
Résultat net des placements	6.8	16'080'473.37	20'563'435.57
Résultat sur liquidités		-245'503.76	194'849.89
Résultat sur obligations		1'292'592.61	4'322'268.58
Résultat sur actions		8'030'575.39	10'977'711.50
Résultat sur fonds de placement		6'727'825.10	7'849'088.78
Résultat sur immeuble		408'071.17	141'472.43
Résultat sur opérations de dérivés		1'147'805.85	-1'286'688.60
Frais d'administration de la fortune		-1'280'892.99	-1'635'267.01
Autres produits	7.8	15'029.18	24'185.89
Autres frais	7.8	-538.78	-956.01
Frais d'administration	7.9	-909'596.77	-958'355.20
Coût de l'administration générale		-858'467.01	-911'249.00
Honoraires de l'organe de révision	7.10	-38'612.48	-38'067.58
Emoluments des autorités de surveillance		-12'517.28	-9'038.62
Résultat net des activités hors prévoyance		15'185'367.00	19'628'310.26
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		0.00	0.00
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
Excédent net		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	17
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	19
3. Nature de l'application du but.....	19
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	20
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	22
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	23
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	42
8. Demandes de l'autorité de surveillance	46
9. Autres informations relatives à la situation financière	46
10. Événements postérieurs à la date du bilan	46

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1204 Genève
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 20 novembre 2020.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 24 octobre 2020.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2013, dont les annexes I, II et III ont été modifiées le 01.10.2025 (annexes I et II) et le 01.07.2025 (annexe III).
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Olivier Bluche (Président dès le 01.06.2025) Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir (Présidente ad intérim jusqu'au 31.05.2025 et Vice-Présidente dès le 01.06.2025) Madame Stefka Ivanova (Vice-Présidente ad intérim jusqu'au 31.05.2025) Madame Françoise Landgraf Madame Valentina de Gironcoli
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Olivier Bluche (dès le 01.06.2025) Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Stefka Ivanova Madame Françoise Landgraf Madame Valentina de Gironcoli Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1202 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Parc Messidor 3 1293 Bellevue
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Chemin Messidor 1 1293 Bellevue
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Parc Messidor 3 • 1293 Bellevue Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 • 8001 Zurich * Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 • 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Union Européenne, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

Les employeurs des bénéficiaires sont aussi des entreprises sur le marché privé.

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	31.12.2025	Entrées	Sorties	31.12.2024
Nombre de bénéficiaires	2206	101	-106	2211

2.2 Rentiers réassurés

Au 31.12.2025, le nombre de rentiers réassurés est de 229. Il était de 218 au 31.12.2024.

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. À cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille :

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération ;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment «croissance» en euros (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment «conservateur» en euros (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment «croissance» en francs suisses (Segment C), introduit le 1^{er} juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 13'500'000.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment «croissance» en euros (segment A). La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Segment «croissance» en EUR (Segment A)		
Capital	284'388'480.57	277'512'336.17
Nombre d'unités	919'717	945'604
Valeur de la part	309.21	293.48
Variation annuelle en %	5.36 %	7.00 %
Segment «conservateur» en EUR (Segment B)		
Capital	12'723'790,10	13'116'681.82
Nombre d'unités	73'751	78'012
Valeur de la part	172.52	168.14
Variation annuelle en %	2.60 %	4.05 %
Segment «croissance» en CHF (Segment C)		
Capital	13'091'476.14	12'883'300.74
Nombre d'unités	95'626	97'231
Valeur de la part	136.90	132.50
Variation annuelle en %	3.32 %*	3.96 %*

* Variation annuelle en % en CHF 2.44 %

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.3)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée du franc suisse à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 0.93054 au 31.12.2025 et à 0.93844 au 31.12.2024 ;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification en 2025.

5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à une assurance collective conclue directement entre la Caisse et une compagnie d'assurance :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

Cette assurance est indépendante du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Cette assurance est facultative.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Actifs		
Solde au 1^{er} janvier	306'185'383.11	294'939'746.33
Cotisations des salariés	3'913'094.94	3'899'700.41
Contributions de l'employeur	6'160'347.48	6'185'219.47
Cotisations supplémentaires des salariés	2'634'209.92	2'407'338.62
Apports avoirs retraite et droits à pension	920'524.81	315'669.93
Primes d'assurance collective A	-16'165.92	-17'085.74
Autres prestations réglementaires	-473'845.17	-361'757.97
Prestation en capital à la retraite	-15'162'994.61	-14'801'034.45
Prestation en capital au décès	-75'817.54	-647'057.31
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-7'348'182.29	-5'240'205.91
Mouvement de la période	-9'448'828.38	-8'259'212.95
Rémunération du capital-épargne	15'185'367.01	19'628'310.27
Ecart de conversion	110'682.66	-123'460.54
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	312'032'604.40	306'185'383.11

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de placement. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions:

LOAM: En date du 6 janvier 2026, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2025.

Vontobel: En date du 5 janvier 2026, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2025.

6.2 Allocation stratégique

Segment A

Dès le 1^{er} janvier 2025, les limites de placement sont les suivantes
(à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement* (Classes d'actifs)	Poids neutres	min.-max.
Placements traditionnels**		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe, exEmMa) Actions marchés émergents	80 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage
		0-50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	5 %	0-15 %
Infrastructure	5 %	0-10 %
Placements non traditionnels		
Stratégies alternatives (notamment private equity, titres liés aux risques d'assurance) Matières premières	10 %	0-25 %
Tous les placements		
Placements libellés en monnaies étrangères (hors EUR) sans couvertures du risque de change		0-60 %

* Décrite ici de manière succincte et générale, la notion de chaque catégorie de placements est interprétée conformément aux art. 53 et suivants OPP 2.

** Les placements collectifs multi-assets sont regardés en transparence et les actifs sous-jacents de ces placements collectifs sont ventilés selon les catégories de placement prévues ci-dessus. Les placements collectifs classés comme placements non traditionnels ne sont pas regardés en transparence.

Segment B

Dès le 1^{er} janvier 2025, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement autorisées* (Classe d'actifs)	Limites de placement	Placements libellés en monnaies étrangères (hors EUR) sans couverture du risque de change
Placements traditionnels**		0 - 10 %
Liquidités et placements à court terme en EUR	0 - 100 %	
Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 %	
Actions suisses et étrangères cotées en bourse (pays développés et pays émergents)	0 - 5 %	
Placements non traditionnels		
Stratégies alternatives	0 - 15 %	
Matières premières		

* Décrite ici de manière succincte et générale, la notion de chaque catégorie de placements est interprétée conformément aux art. 53 et suivants OPP 2.

** Les placements collectifs multi-assets sont regardés en transparence et les actifs sous-jacents de ces placements collectifs sont ventilés selon les catégories de placement prévues ci-dessus. Les placements collectifs classés comme placements non traditionnels ne sont pas regardés en transparence.

Segment C

Dès le 1^{er} juillet 2025, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement autorisées* (Classes d'actifs)	Limites de placement
Placements traditionnels**	
Actions	0 - 50 %
Obligations	0 - 100 %
Infrastructure	0-10 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30%, dont max 10 % à l'étranger
Infrastructure	Max 10 %
Placements non traditionnels	
Stratégies alternatives	0 - 25 %
Matières premières	
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0-30 %

* Décrite ici de manière succincte et générale, la notion de chaque catégorie de placements est interprétée conformément aux art. 53 et suivants OPP 2.

** Les placements collectifs multi-assets sont regardés en transparence et les actifs sous-jacents de ces placements collectifs sont ventilés selon les catégories de placement prévues ci-dessus. Les placements collectifs classés comme placements non traditionnels ne sont pas regardés en transparence.

6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90%) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80% de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15% pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25%, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25% par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier & Cie SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «conservateur» en EUR (Segment B)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par l'Institution et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «croissance en CHF» (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de placement de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés,

soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée du franc suisse à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

Rapport de Durabilité au 31.12.2025

Il n'existe aucune obligation légale pour la CPIC d'émettre un rapport de durabilité, c'est pourquoi cette section n'est pas auditée.

I. Charte ESG de la CPIC applicables aux trois segments: quels sont les points importants mis en avant par la CPIC ?

- > La CPIC veille à ce que les principes de développement durable soient pris en compte dans la gestion des avoirs de ses bénéficiaires, dans le respect des principes généraux de rendement, de sécurité, de diversification et de liquidité des placements.
- > En matière d'investissements, la CPIC vise à conjuguer les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- > La CPIC veille à un dialogue constant avec ses gestionnaires de fortune afin que ses avoirs prennent en compte les principes de l'investissement responsable.
- > La CPIC encourage ses gestionnaires de fortune à viser la réduction de l'exposition de leurs portefeuilles aux émissions de carbone - Accords de Paris (COP21) et de Glasgow (COP26).
- > La CPIC n'investit pas directement dans les titres des entreprises principalement actives dans:
 - l'armement controversé, l'armement conventionnel dès lors qu'il représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'une entreprise, l'extraction

non conventionnelle de pétrole, la production de charbon, les jeux de hasard, la pornographie, le tabac ;

- les entreprises qui recourent au travail des enfants ou dont l'activité est marquée par des violations systématiques des Droits Humains ;
- les dérivés sur les matières premières agricoles.

Elle privilégie, pour les placements en or, l'or labellisé, l'or traçable ou l'or artisanal éthique.

Source pour les points IIa à IId : étude ESG réalisée par le dépositaire global des titres (Banque Lombard Odier & Cie SA)

IIa. Analyse de Durabilité du portefeuille A consolidé

L'analyse de durabilité du portefeuille A consolidé au 31.12.2025 indique une exposition nulle ou marginale aux secteurs identifiés comme ayant un effet préjudiciable d'un point de vue environnemental ou social par la charte ESG de la CPIC.

IIb. Note de matérialité du portefeuille A consolidé

Un peu moins de 80 % des notes du portefeuille A consolidé au 31.12.2025 sont égales ou supérieures à B+, ce qui est un très bon résultat.

La note de matérialité (réalité du terrain) évalue la qualité des pratiques commerciales des entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance les plus importantes pour leur secteur d'activité.

Une note supérieure à B est généralement considérée comme supérieure à la moyenne (max : A+ / min : D).

La couverture d'analyse du portefeuille A est légèrement en dessous de la moyenne du marché notamment par le fait que celui-ci a une allocation importante en immobilier, matières premières, infrastructure et à l'utilisation de positions synthétiques (fonds All Roads). Ce taux augmentera au fil du temps et de la disponibilité des données ESG sur ces classes d'actifs.

IIc. Température et émissions du portefeuille A consolidé

Température

L'augmentation de la température de la planète en 2100, si l'ensemble de l'économie se comportait comme la Part A consolidée, serait de +1.9°C. En comparaison, l'indice actions MSCI Monde a une température de +2.4°C.

La trajectoire d'accroissement de la température mondiale d'ici 2100 du portefeuille A consolidé est donc en-dessous de la moyenne du marché et très légèrement en-dessous des objectifs de l'accord de Paris de 2015 (+2°C). Il s'agit de continuer les efforts pour converger toujours davantage vers l'objectif à atteindre.

Empreinte carbone

Les émissions de carbone du portefeuille A représentent 335 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂) par MUSD (Million US Dollar) investi ou l'équivalent de 332 vols allers-retours New-York – Paris.

Il s'agit là aussi de continuer les efforts pour réduire toujours davantage l'empreinte carbone.

Remarque: l'alignement de température évalue la trajectoire des émissions du portefeuille (vision prospective) alors que l'empreinte carbone mesure seulement le volume actuel des émissions.

IId. Suivi des controverses du portefeuille A consolidé

Les controverses se réfèrent à l'identification de sociétés impliquées dans des événements spécifiques en violation des normes et standards internationaux, basés sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Elles sont classées de 1 à 5 en fonction de leur gravité. Nous mettons l'accent sur les plus graves d'entre elles, signalées aux niveaux 4 (violations graves) et 5 (violations très graves).

Elles portent sur des violations des bonnes pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Les controverses de niveau 5 représentent globalement 0,93 % du portefeuille et incluent une composante **S**.

Les controverses de niveau 4 représentent globalement 6,22 % du portefeuille et incluent des composantes **E**, **S** et **G**.

Ce dernier pourcentage tient compte du total des fonds qui détiennent au moins un titre avec controverse ce qui augmente artificiellement l'exposition. L'exposition aux secteurs identifiés comme ayant un effet préjudiciable d'un point de vue environnemental, gouvernemental ou social est marginale. Un effort reste à faire: ex. Shell controverse **E** de degré 4, Bayer controverse **S** de degré 5, UBS controverse **G** de degré 4.

Source pour le point III: Rapports Ethos sur l'EEP suisse et international.

III. Activités d'engagements

La CPIC est membre d'Ethos, Fondation suisse pour un développement durable.

Cette fondation a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable, et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble.

La CPIC participe à l'Ethos Engagement Pool suisse et à l'Ethos Engagement Pool international, pour ce qui est de l'engagement actionnarial dans le cadre des investissements en actions suisses et internationales. L'engagement actionnarial a pour objectif de renforcer la responsabilité sociale et environnementale des sociétés concernées, d'améliorer leur gouvernance pour, à terme, réduire le niveau de controverses de certains investissements compris dans les portefeuilles de la CPIC.

Exemples d'engagement actionnarial en 2025 :

E : changement climatique et biodiversité

Ex. : Participation à la "Clean-Air-Initiative" pour lutter contre la pollution de l'air.

S : droits humains et des travailleurs

Ex. : Participation à la campagne pour le renforcement de la réglementation internationale contre les armes semi-autonomes.

G : droits des actionnaires et rémunération des dirigeants/membres de conseils d'administration

Ex. : Participation à la campagne contre les assemblées générales exclusivement virtuelles en Allemagne.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

La provision sur immeuble n'est pas prise en compte pour la répartition des placements.

Placement de la fortune/répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2025 %	Total au 31.12.2024 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.37 %	0.33 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.69 %	2.81 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	2.43 %	2.00 %
Total des liquidités et divers	3.49 %	5.14 %
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	27.89 %	28.69 %
Obligations en devises étrangères hors euro	4.07 %	5.90 %
Total des obligations - (direct et indirect)	31.96 %	34.59 %
Actions suisses	8.66 %	8.09 %
Actions étrangères	21.21 %	20.19 %
Total des actions - (direct et indirect)	29.87 %	28.28 %
Immobilier	5.09 %	4.78 %
Infrastructure	3.49 %	3.84 %
Immeuble – détention directe	4.72 %	4.79 %
Total immobilier et infrastructure	13.30 %	13.41 %
Métaux et matières premières	0.00 %	0.93 %
Placements alternatifs	21.38 %	17.67 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.02 %
Placements de dérivés	0.00 %	-0.02 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	76.34 %	74.81 %
Dérivés sur devises	2.05 %	0.95 %
Total placements en devises étrangères nets	78.39 %	75.76 %

6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

	Total au 31.12.2025 %	Total au 31.12.2024 %
Catégorie de placements		
Créances et comptes de régularisation actif	0.38 %	0.32 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00 %	2.39 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.98 %	0.48 %
Total des liquidités et divers	1.36 %	3.19 %
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	29.16 %	30.00 %
Obligations en devises étrangères hors euro	4.59 %	6.68 %
Total des obligations - (direct et indirect)	33.75 %	36.68 %
Actions suisses	8.93 %	8.30 %
Actions étrangères	23.81 %	22.74 %
Total des actions - (direct et indirect)	32.74 %	31.04 %
Immobilier	5.48 %	5.13 %
Infrastructure	3.70 %	4.10 %
Total immobilier et infrastructure	9.18 %	9.23 %
Métaux et matières premières	0.01 %	1.06 %
Placements alternatifs*	22.95 %	18.82 %
Placements collectifs et directs - hors dérivés	100.00 %	100.02 %
Placements de dérivés	0.00 %	-0.02 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Placements sous gestion	94.94 %	94.86 %
Immeuble – détention directe	5.06 %	5.14 %
Fortune segment A	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	77.37 %	75.67 %
Dérivés sur devises	2.20 %	1.02 %
Total placements en devises étrangères nets	79.57 %	76.69 %

* Les fonds de placement multi-actifs dans lesquels il a été investi ont fait l'objet d'une analyse par catégories d'actifs (liquidités, obligations et actions étrangères).

6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

	Total au 31.12.2025 %	Total au 31.12.2024 %
Catégorie de placements		
Créances et comptes de régularisation actif	0.20 %	0.24 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.25 %	0.08 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	33.70 %	36.12 %
Total des liquidités et divers	34.15 %	36.44 %
Obligations en EUR	49.84 %	50.17 %
Obligations en devises étrangères hors euro	0.00 %	0.00 %
Total des obligations - (direct et indirect)	49.84 %	50.17 %
Actions étrangères	3.34 %	2.50 %
Total des actions - (direct et indirect)	3.34 %	2.50 %
Immobilier	0.00 %	0.00 %
Infrastructure	0.00 %	0.00 %
Total immobilier et infrastructure	0.00 %	0.00 %
Fonds de placement Mix OPP 2	0.00 %	0.00 %
Produits structurés	0.00 %	0.00 %
Contrats de change à terme	0.00 %	0.00 %
Dérivés	0.00 %	0.00 %
Autres fonds de placements*	12.67 %	10.89 %
Placements collectifs et directs - hors dérivés	100.00 %	100.00 %
Placements de dérivés	0.00 %	0.00 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	99.55 %	99.68 %
Dérivés sur devises	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	99.55 %	99.68 %

* Les fonds de placement multi-actifs dans lesquels il a été investi ont fait l'objet d'une analyse par catégories d'actifs (liquidités, obligations et actions étrangères).

6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

	Total au 31.12.2025 %	Total au 31.12.2024 %
Catégorie de placements		
Créances et comptes de régularisation actif	0.37 %	0.45 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	10.99 %	16.03 %
Total des liquidités et divers	11.36 %	16.48 %
Obligations en francs suisses	38.08 %	38.40 %
Total des obligations - (direct et indirect)	38.08 %	38.40 %
Actions suisses	19.35 %	17.66 %
Total des actions - (direct et indirect)	19.35 %	17.66 %
Placement de dérivés	0.04 %	0.01 %
Autres fonds de placement*	18.09 %	13.43 %
Immobilier	7.70 %	8.11 %
Infrastructure	5.38 %	5.91 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	0.00 %	0.00 %

* Les fonds de placement multi-actifs dans lesquels il a été investi ont fait l'objet d'une analyse par catégories d'actifs (liquidités, obligations et actions suisses).

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2025
				EUR
ACHAT	EUR	6'302'334.95	27.03.2026	5'312.93
VENTE	USD	-7'425'000.00		
				5'312.93
Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2024
				EUR
ACHAT	EUR	2'842'270.64	10.03.2025	-46'515.33
VENTE	USD	-3'000'000.00		
				-46'515.33

Segment C

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2025
				EUR
ACHAT	CHF	350'943.50	27.03.2026	825.41
VENTE	EUR	-378'000.00		
ACHAT	CHF	653'308.48	27.03.2026	2'989.66
VENTE	USD	-828'000.00		
Total des contrats de devises à terme				3'815.07

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA (ci-après LOAM) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LOAM utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins de gestion efficiente du portefeuille. Ainsi la banque LO traite des contrats " futures " afin d'ajuster l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations). Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasions.

6.7 Valeur de marché des titres prêtés

À la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Intérêts sur comptes courants	-48.74	-40.83
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-293'317.51	92'777.55
Résultat réalisé	987.60	-3'775.41
Résultat non réalisé	46'874.89	105'888.58
Résultat brut sur liquidités	-245'503.76	194'849.89
Intérêts	1'311'089.34	1'142'970.77
Résultat réalisé	739'589.63	77'719.78
Résultat non réalisé	-801'049.88	3'036'771.03
Rendement TER	42'963.52	64'807.00
Résultat brut sur obligations	1'292'592.61	4'322'268.58
Dividendes	1'223'988.32	1'203'524.78
Résultat réalisé	2'412'483.27	4'262'628.86
Résultat non réalisé	4'342'733.63	5'453'627.86
Rendement TER	51'370.17	57'930.00
Résultat brut sur actions	8'030'575.39	10'977'711.50
Dividendes	647'078.61	691'362.89
Résultat réalisé	3'372'165.25	5'770'348.14
Résultat non réalisé	2'190'028.14	784'999.75
Rendement TER	518'553.10	602'378.00
Résultat brut sur fonds de placement	6'727'825.10	7'849'088.78
Produits	638'078.61	629'937.50
Charges	-113'654.56	-129'088.70
Dotations aux provisions	-238'795.36	-223'670.68
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	122'129.14	-135'705.69
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat brut sur immeuble	408'071.17	141'472.43
Résultat sur contrats de devises à terme	1'146'475.72	-747'922.26
Résultat sur autres dérivés	1'330.74	-538'766.34
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-0.61	0.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	1'147'805.85	-1'286'688.60
Commission de gestion	-326'177.12	-350'755.14
Commission négociée sur certains fonds	-145'118.31	-365'237.33
Droits de garde et frais divers	-196'710.77	-194'159.54
Frais TER	-612'886.79	-725'115.00
Frais d'administration de la fortune	-1'280'892.99	-1'635'267.01
Résultat net des placements	16'080'473.37	20'563'435.57

6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Intérêts sur comptes courants	-48.73	-40.83
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-280'676.25	88'772.20
Résultat brut sur liquidités	-280'724.98	88'731.37
Intérêts	1'311'089.35	1'142'970.77
Résultat réalisé	623'644.62	36'634.62
Résultat non réalisé	-967'867.02	2'626'605.09
Rendement TER	30'989.27	52'589.00
Résultat brut sur obligations	997'856.22	3'858'799.48
Dividendes	1'223'988.32	1'203'524.78
Résultat réalisé	2'412'114.67	4'268'624.98
Résultat non réalisé	4'287'346.14	5'363'512.09
Rendement TER	51'370.17	57'930.00
Résultat brut sur actions	7'974'819.30	10'893'591.85
Dividendes	426'177.62	419'352.76
Résultat réalisé	3'250'914.23	5'781'865.41
Résultat non réalisé	2'178'053.01	313'291.62
Rendement TER	456'829.16	521'230.00
Résultat brut sur fonds de placement	6'311'974.02	7'035'739.79
Produits	638'391.95	629'937.50
Charges	-113'654.56	-129'088.70
Dotation aux provisions	-238'795.36	-223'670.68
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	122'129.14	-135'705.69
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat brut sur immeuble	408'071.17	141'472.43
Résultat sur contrats de devises à terme	1'081'011.94	-707'927.10
Résultat sur autres dérivés	1'330.74	-538'766.34
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-0.61	0.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	1'082'342.07	-1'246'693.44
Commission de gestion	-326'177.12	-336'273.77
Commission négociée sur certains fonds	-121'621.53	-335'802.52
Droits de garde et frais divers	-179'081.35	-176'844.40
Frais TER	-539'188.60	-631'749.00
Frais d'administration de la fortune	-1'166'068.60	-1'480'669.69
Résultat net des placements Segment A	<u>15'328'269.20</u>	<u>19'290'971.79</u>

6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-3'833.19	-123.83
Résultat non réalisé	28'679.00	101'282.00
Intérêts bonifiés sur apports	0.00	0.00
Résultat brut sur liquidités	24'845.81	101'158.17
Intérêts	0.00	0.00
Résultat réalisé	114'985.35	53'746.60
Résultat non réalisé	73'675.52	261'562.94
Rendement TER	11'974.25	12'218.00
Résultat brut sur obligations	200'635.12	327'527.54
Dividendes	0.00	0.00
Résultat réalisé	0.00	0.00
Résultat non réalisé	6'820.00	14'356.00
Résultat net sur actions	6'820.00	14'356.00
Dividendes	66'748.76	90'352.79
Résultat réalisé	124'262.94	89'390.01
Résultat non réalisé	18'065.44	43'713.24
Rendement TER	9'279.30	5'050.00
Résultat brut sur fonds de placement	218'356.44	228'506.04
Commission de gestion	0.00	-162.50
Commission négociée sur certains fonds	-8'594.81	-22'283.46
Droits de garde et frais divers	-9'242.90	-9'193.01
Frais TER	-21'253.55	-17'268.00
Frais d'administration de la fortune	-39'091.26	-48'906.97
Résultat net des placements Segment B	<u>411'566.11</u>	<u>622'640.78</u>

6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Intérêts sur comptes courants	0.00	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-8'630.78	1'362.78
Résultat réalisé	987.60	-3'775.41
Résultat non réalisé	18'195.89	4'606.58
Résultat brut sur liquidités	10'552.71	2'193.95
Résultat réalisé	959.66	-12'661.44
Résultat non réalisé	93'141.62	148'603.00
Résultat net sur obligations	94'101.28	135'941.56
Résultat réalisé	368.60	-5'996.12
Résultat non réalisé	48'567.50	75'759.77
Résultat net sur actions	48'936.10	69'763.65
Dividendes	154'152.23	181'657.34
Résultat réalisé	-3'011.92	-100'907.28
Résultat non réalisé	-6'090.31	427'994.89
Rendement TER	52'444.64	76'098.00
Résultat brut sur fonds de placement	197'494.64	584'842.95
Résultat sur contrats de devises à terme	65'463.78	-39'995.16
Résultat net sur opérations de dérivés	65'463.78	-39'995.16
Commission de gestion	0.00	-14'318.87
Commission négociée sur certains fonds	-14'901.97	-7'151.35
Droits de garde et frais divers	-8'386.52	-8'122.13
Frais divers	0.00	0.00
Frais TER	-52'444.64	-76'098.00
Frais d'administration de la fortune	-75'733.13	-105'690.35
Résultat net des placements Segment C	340'815.38	647'056.60
Résultat net des placements du compte de Direction	-177.29	2'766.40
Résultat net des placements	16'080'473.40	20'563'435.57

6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1^{er} janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	653'104	903'001
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	612'887	725'115
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	1'265'991	1'628'116
Placements transparents	311'840'445	305'925'957
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	0	0
Total des placements	311'840'445	305'925'957
Taux de transparence en matière de frais	100.00 %	100.00 %
Pourcentage des frais de gestion de la fortune* comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents	0.41 %	0.53 %
Pourcentage des frais de gestion de la fortune* comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	0.41 %	0.53 %

* Les pourcentages sont arrondis : le premier est de 0.4108, le deuxième est de 0.4105.

Il n'y a pas de placements dont le TER n'est pas connu ou non accessible au 31.12.2025.

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Caisse	477.95	177.45
Chèques postaux	209.54	2'596.49
Avoirs en banques à vue	5'561'073.61	10'766'638.36
Compte de marge	0.00	-0.01
Placements monétaires en devises étrangères	2'388'586.06	2'596'819.66
	7'950'347.16	13'366'231.95
Liquidités dans les fonds de placement multi-actifs*	3'166'136.00	4'289'712.00
Total liquidités et placements marché monétaires	11'116'483.16	17'655'943.95

* Les fonds de placement multi-actifs dans lesquels il a été investi ont fait l'objet d'une analyse par catégories d'actifs dont une partie a été classifiée en liquidités.

7.2 Créances

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Helsana Assurances SA (collective A)	1'607.48	10'579.20
Banque Lombard Odier & Cie SA	21'622.50	21'444.93
Autres créances	0.00	0.00
Total créances	23'229.98	32'024.13

7.3 Immeuble

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Immeuble *	14'507'705.20	14'385'576.06
Provision sur Immeuble **	-2'396'790.10	-2'138'452.17
Total immeuble	12'110'915.10	12'247'123.89

*La valeur de l'immeuble correspond à la dernière estimation faite par l'expert immobilier.

**La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Provision sur Immeuble au 01.01	2'138'452.17	2'011'691.52
Utilisation de la provision	0.00	0.00
Variation de la provision (effet de change)	32'207.43	17'369.78
Attribution à la provision	226'130.50	128'190.72
	258'337.93	145'560.50
Provision sur Immeuble au 31.12	2'396'790.10	2'138'452.17
Présentation de la provision par type		
Provision pour impôts sur gains immobiliers	911'039	1'062'304
Provision pour travaux	1'485'751	1'076'148

7.4 Compte de régularisation actif

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Compte inter-compartiments	0.00	0.00
Loyers à recevoir	24'460.64	4'019.44
Impôts anticipés à récupérer	353'238.51	408'557.40
Intérêts courus	638'891.85	520'111.25
Dividendes à recevoir	46'573.56	14'801.87
Charges payées d'avance	12'691.08	4'750.09
Total compte de régularisation actif	1'075'855.64	952'240.05

7.5 Dettes

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	576'173.87	408'299.96
Total dettes	576'173.87	408'299.96

7.6 Compte de régularisation passif

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Compte inter-compartiments	0.00	0.00
Charges à payer	4'196.76	1'076.25
Versements reçus mais non attribués	14'200.00	7'950.00
Autres postes	146'313.84	139'958.81
Total compte de régularisation passif	164'710.60	148'985.06

7.7 Provisions générales

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Provision communication	3'031.01	4'768.80
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	107'464.48	106'559.82
Droits d'entrée en excédent	29'316.49	24'200.57
Total provisions générales	139'811.98	135'529.19

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euros.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe/en excédent) depuis le 01.01.06.

7.8 Autres produits et autres charges

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Produits extraordinaires	0.00	0.00
Autres revenus	15'029.18	24'185.89
Total autres produits	15'029.18	24'185.89

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

Autres frais	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Participation aux frais généraux	0.01	0.01
Autres charges	0.00	0.00
Autres frais bancaires	538.77	956.00
Total autres frais	538.78	956.01

7.9 Frais d'administration

	31.12.2025 EUR	31.12.2024 EUR
Salaires et charges sociales patronales	320'310.98	357'850.98
Honoraires de comptabilité	366'638.04	361'433.04
Honoraires organe de révision	38'612.48	38'067.58
Honoraires Service de surveillance des Fondations	12'517.28	9'038.62
Honoraires juridiques	0.00	15'561.21
Honoraires divers	11'177.60	10'997.75
Matériel de bureau	931.72	0.00
Fournitures de bureau	1'711.77	1'619.80
Frais informatiques	19'990.58	29'464.72
Frais de bureau, ports, téléphones	17'649.84	17'269.02
Frais d'imprimerie	2'960.90	2'107.22
Frais de voyage et de représentation	11'099.36	12'413.53
Frais d'organisation Assemblée Générale	0.00	5'680.00
Frais de location	26'915.12	27'736.60
Indemnités du CF	79'081.10	62'994.47
et charges sociales patronales		
Total frais d'administration	909'596.77	952'234.54

Corrections des frais d'imprimerie 2023 reflétées en 2024	0.00	6'120.66
---	------	----------

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2024 était de CHF 905'594.76, celui de 2025 est de CHF 852'309.85.

7.10 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision concernent uniquement des prestations d'audit (CHF 33'000 en 2024 et 2025 hors débours et TVA).

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2025

Il n'existe aucune obligation légale pour la CPIC d'émettre un rapport sur l'immeuble, c'est pourquoi cette section n'est pas auditée.

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné	
Surface en m ²	659 m ²	
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5.5 pièces 1 appartement de 6.5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m ² au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez	
Montant des loyers		CHF 621'144.00
Année de construction	1973	
Date d'achat	janvier 1980	
Date de sortie du régime HLM	1996	
Date et montant gros travaux	<i>Année 2025 pas de gros travaux</i> Peinture chambre appart. N°56	CHF 2'053.00

Valeur comptable de l'immeuble	CHF 13'500'000.00
Hypothèque	CHF 0.00
Fonds propres investis	CHF 13'500'000.00
Rendement brut (621'144.00/13'500'000.00 = 4.6 %)	CHF 621'144.00 (4.60 %)
Rendement net (avant impôts) (496'977.15/13'500'000.00 = 3.68 %)	CHF 496'977.15 (3.68 %)
Impôts	Payé directement par le propriétaire
Provision pour gros travaux	CHF 223'500.00
Provision pour impôt sur la plus-value	À déterminer par la fiduciaire de la CPIC

Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 223'500.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2025.

Aucun travaux particuliers n'ont été effectués sur l'exercice 2025, hormis la peinture d'une chambre de l'appartement N°56.

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses.

V. Rapport de l'organe de révision

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de Fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Ozcan Arisoy

Genève, le 24 février 2026

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Oliver **BLUCHE**, Président c/o CPIC

Madame Anne-Marie **ARBAJI-SFEIR**, Vice-Présidente +33-6 31 16 85 13
arbajianna@gmail.com

Madame Stefka **IVANOVA** +33-6 24 95 17 77
s.ivanova@cpic.ch

Madame Françoise **LANDGRAF** +41-79 544 00 23
f.landgraf@cpic.ch

Madame Valentina de **GIRONCOLI** +32-499 407193
v.degironcoli@cpic.ch

Composition du secrétariat

Madame Naznin **MIAH**
Margarita **SANCHEZ MOERY**
Madame Jacqueline **VICARIO-LOCCI**, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
CH-1204 GENÈVE

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <https://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: **CPIC**
Compte du bénéficiaire (IBAN): **CH4308760000008569100**
Banque du bénéficiaire: **LOMBARD ODIER & CIE SA**
Swift code **LOCYCHGG**
Clearing **8760**
Réf.: « Pour compte individuel l..... au nom de »

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch